Numéro 117 – Juillet 2024

La Gazette de Marcq

Le vide-greniers du lundi 20 mai 2024

S'INFORMER A MARCQ

Pour connaître les informations communales, associatives ou intercommunales, il existe désormais les médias suivants :

La gazette communale (une à deux fois par an)

Le site communal : https://www.marcq-en-yvelines.fr/

La newsletter : inscription sur le site communal en donnant votre adresse courriel

Le panneau d'affichage lumineux situé place de la mairie.

Ponctuellement, des distributions en boîte aux lettres d'informations communales (grands chantiers, courses cyclistes…) ou intercommunales (La Barbacane, le SIEED, …)

La Gazette de Marcq - Bulletin Municipal n° 117 - Juillet 2024

Directeur de publication : Magali MEJEAN
Comité de rédaction : Magali MEJEAN, Pierre SOUIN, Valérie SPROCANI, Laurent RUEL, Olivier SAINT-LEGER, Lysiane DEBRAY, Jean ZINDEL

La Gazette de Marcq

BULLETIN MUNICIPAL - NUMÉRO 117 - Juillet 2024

SOMMAIRE

S'informer à Marcq ! 2

LA LETTRE DU MAIRE 4

VIE DU VILLAGE

JO. Une épreuve à Marcq ! 6
Paris - Nice 7
Panneau Pocket 8
Service juridique 9
Noms des lieux 10
Deux Marcquois, une histoire ... 12
Les impôts locaux 14
Ils/elles nous ont quittés 16
Urbanisme 18

VIE ASSOCIATIVE

L'Âge d'Or 19
Le Comité des Fêtes de Marcq 20

VIE CULTURELLE

80 ans, le Débarquement 22
La Barbacane 24
Le Musée d'Art Naïf de Vicq 26
L'Arpent Noyé et L'Art à Marcq 27

INFOS PRATIQUES

LE SIEED 28
Alerte aux cartouches de gaz ! 29
La Mission Locale 30
L'AMAP de Cressay 31
Le Centre de Loisirs 32

INFORMATIONS DIVERSES

APME 34
Les transports 35

ÇA S'EST PASSÉ À MARCQ ! 40

La lettre du Maire

A l'heure du bouclage de cette gazette, notre pays est dans une situation politique incertaine. Au soir des élections européennes, le Président de la République a annoncé la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Quel que soit le résultat des urnes, le nouveau gouvernement aura la lourde tâche de conjuguer promesses électorales et gestion budgétaire, exercice qui risque de s'avérer périlleux au regard de la situation économique et de la dette déjà existante.

Mais au-delà de la gestion budgétaire, il devra faire face à une société fracturée qui, à mon sens, impose des politiques volontaristes et des choix sans équivoque au regard des valeurs républicaines.

Toutes ces incertitudes pour l'avenir ne doivent cependant pas nous conduire au renoncement.

A l'échelle communale, l'équipe municipale travaille au quotidien pour faire avancer les projets.

Un quatrième adjoint, Olivier SAINT-LEGER, a été élu en avril. En charge de notre site internet depuis son élection comme conseiller municipal en 2020, ses connaissances et ses compétences en matière informatique sont particulièrement appréciées à l'heure de la dématérialisation !

Au niveau intercommunal, nous avons inauguré officiellement, vendredi 14 juin, la nouvelle crèche située à Thoiry.
Initié il y a 4 ans, ce projet a pu aboutir grâce à la collaboration de cinq communes (Autouillet, Goupillières, Saulx-Marchais, Thoiry et Marcq)) réunies dans un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).
C'est un investissement conséquent (environ 2 millions d'euros) qui a pu être réalisé, notamment grâce aux subventions du département des Yvelines et dans le cadre d'un partenariat avec les Petits Chaperons Rouges (délégation de service public).

LA LETTRE DU MAIRE

« La liberté, c'est le respect des droits de chacun ; l'ordre, c'est le respect des droits de tous. »

Le projet de voirie de la rue du Bouscat a pris du retard, les études préalables ayant révélé quelques mauvaises surprises sur le réseau pluvial et celui d'assainissement.

À l'unanimité, le conseil municipal s'est prononcé pour l'abandon du projet d'équipement sportif couvert au terrain des Bruyères. Les études menées sur ce dossier ont mis en évidence des contraintes techniques, mais aussi budgétaires, eu égard aux coûts d'entretien que présente un tel équipement, notamment du fait de son environnement (lisière forêt).
Par ailleurs, dans un contexte inflationniste, l'augmentation des coûts des matériaux conduisait à une hausse significative du budget d'investissement initialement prévu.

Un nouveau projet est à l'étude pour le terrain des Bruyères. Considérant l'espace naturel boisé environnant et son dimensionnement, il est envisagé d'y installer une aire de jeux pour enfants et des équipements de fitness pour en faire un véritable lieu de rencontre pour tous les Marcquois. Des recherches de subventionnement sont en cours.

Le personnel communal, toute mon équipe et moi-même faisons de notre mieux pour améliorer le quotidien de chacun d'entre nous et faire de notre commune un lieu de vie épanouissant.

Cette volonté ne peut, toutefois, être le gage d'un bien vivre ensemble, dès lors que certains s'affranchissent des règles de respect des droits des autres.

Nous sommes régulièrement sollicités pour des manquements relatifs à la règlementation concernant notamment :

- le bruit, (horaires, intensité...)
- la collecte des déchets (poubelles sorties en dehors des jours de ramassage ; dépôts au pied du container à verre ...)
- le stationnement (en dehors des emplacements ou en contrevenant aux règles du code la route)
- la taille des végétaux (débord sur le domaine public ou sur les propriétés voisines)
- la salubrité (excréments d'animaux non ramassés par leur propriétaire)
- l'urbanisme (travaux sans autorisation ou non conformes aux prescriptions des arrêtés)

Eugène Marbeau, conseiller d'État Français, a écrit « La liberté, c'est le respect des droits de chacun ; l'ordre, c'est le respect des droits de tous. »

Par son respect des droits de chacun, la République vous offre la liberté, les libertés.
Par l'ordre, je sollicite auprès de vous le respect des droits de tous.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Magali MEJEAN

JO : une épreuve sur le territoire de Marcq !

L'épreuve de cyclisme en ligne (Hommes) des JO traversera sur quelques mètres le territoire de la commune. L'occasion pour les amateurs d'y assister à domicile !

Épreuve en ligne (Hommes) des Jeux Olympiques de Paris 2024

Samedi 3 août 2024, 11h00 – 18h15

Paris → Paris

Passage à Marcq au km 69

Où voir la course ?

Arrivant de Versailles par Crespières, le peloton passera par Mareil-sur-Mauldre, remontera la vallée de la Mauldre jusqu'à Beynes, puis empruntera la route de Beynes à Saulx-Marchais dans la forêt de Beynes.
Il prendra la D11 sur quelques centaines de mètres et viendra bifurquer vers la D76 en direction d'Auteuil-le-Roi et Méré.
C'est là qu'il traversera, sur quelques mètres, le territoire de la commune de Marcq, dans le rond-point.

Les plus passionnés pourront à nouveau encourager les coureurs un peu plus tard à Beynes où ils passeront au niveau du carrefour du Centre Commercial (en provenance de Saint-Germain-de-la-Grange, et en direction de Plaisir).

Paris - Marcq - Nice
Retour en images

Panneau Pocket

La commune de Marcq s'est équipée des services de l'application Panneau Pocket, qui vous permet de de consulter l'actualité de la commune, et d'en être notifié en direct.
Pour télécharger l'application sur votre smartphone, vous pouvez commencer par scanner ce QR Code

Vous pouvez aussi aller sur votre store et chercher « PanneauPocket »

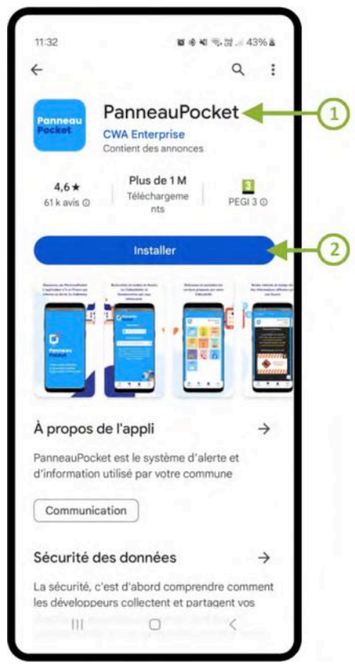

Ouvrez ensuite l'application

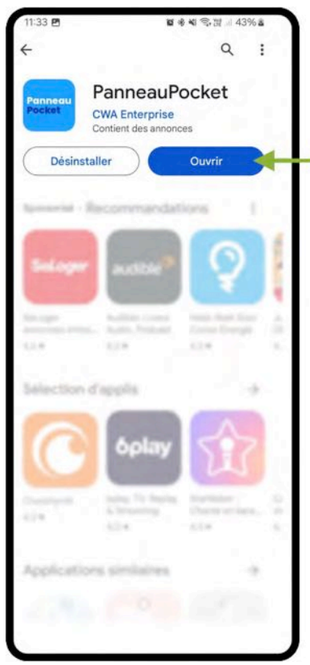

Pour être averti des publications, autorisez les notifications

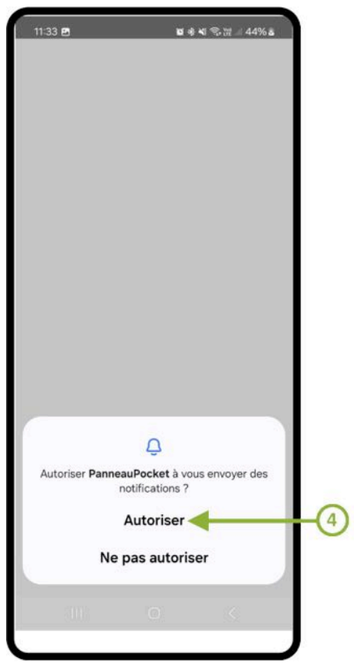

Consultations juridiques à Marcq

Depuis le mois de mars 2021, la commune de Marcq a mis en place des consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat, à un rythme bimestriel, le samedi matin, toutes les demi-heures entre 9h et 12h, à la Mairie.

La consultation, d'une durée de 30 minutes, a pour objectif l'information et l'orientation des administrés.
Elle aura lieu dans le respect des règles relatives au secret professionnel, à la confidentialité s'imposant aux avocats.

Les prochaines dates de consultations juridiques sont les suivantes :

Le samedi 7 septembre	2024
Le samedi 9 novembre	2024
Le samedi 18 janvier	2025

Vous êtes invités à prendre attache avec la Mairie au 01 34 87 41 64 pour réserver un créneau à l'une de ces dates.
Les prises de rendez-vous seront possibles jusqu'au mercredi midi précédant la consultation.

Recherchez « Marcq », ou « 78770 », puis appuyez sur le cœur pour ajouter Marcq à vos favoris.
Vous pouvez chercher et ajouter d'autres communes.

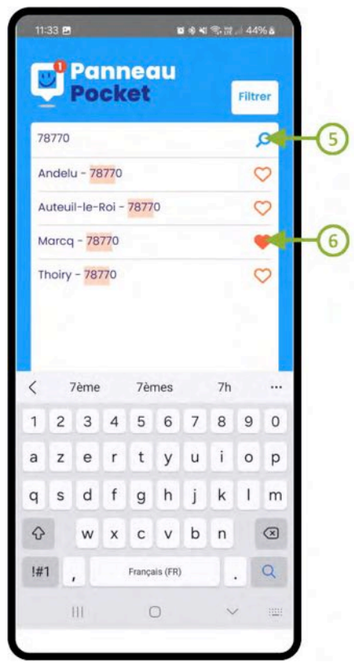

Il ne reste plus qu'à appuyer sur la ligne « Marcq »

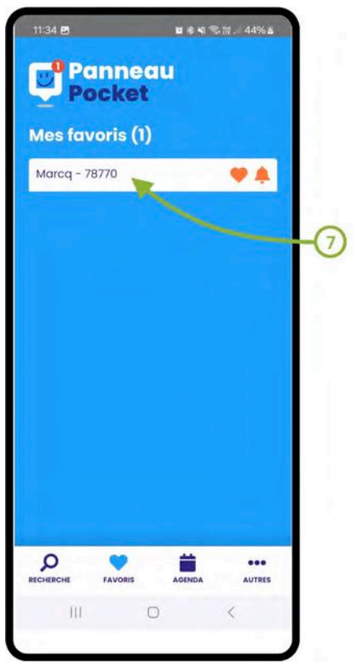

Et voilà, vous avez les nouvelles de Marcq dans la poche !

NOMS DE LIEUX À MARCQ

Voici le troisième article concernant les noms de lieux à Marcq. Pour certains d'entre eux, l'explication de l'origine du nom tient essentiellement à l'étymologie ou à l'histoire locale ; pour d'autres, il existe plusieurs hypothèses, parfois difficilement vérifiables en raison de l'absence ou de la disparition de preuves tangibles.

La rue du Puits Perdu :

Il a été avancé que le nom de la rue vient du puits couvert, visible sur certaines cartes postales du début du XXème siècle, et qui était situé au bas de la rue, au niveau du carrefour avec la Grande Rue. Mais ce puits-là n'est pas « perdu » puisqu'on sait précisément où il se trouvait et qu'il serait sans doute possible de le recréer. Une autre explication avancée est la disparition, à la moitié de la voie, d'un ancien puits, sans doute remplacé à un moment par une pompe à bras comme il en existait ailleurs sur le territoire communal (rue de Montfort, rue de l'église). La commune de Marcq compte plusieurs puits dans des propriétés privées, alimentés par les nombreuses sources souterraines qui descendent du côteau vers la plaine.

La rue des Fontenelles :

C'est l'étymologie du mot « fontenelle » qui peut fournir une explication : fontana (la fontaine) -illa (suffixe latin signifiant petite) fait sans doute référence à de petites fontaines se trouvant sur le secteur.

La croix brisée :

Il semble qu'il ait existé un calvaire à Marcq, peut-être au carrefour de la Grande rue et de ce qui allait devenir la rue d'Andelu, mais il aurait été détruit à l'époque de la Révolution, comme les vitraux d'origine de l'église Saint-Rémi de Marcq, qui dataient du XVIème siècle (il en reste quelques fragments dans les verrières actuelles, mais la quasi-totalité des vitraux en place datent de la fin du XIXème et ont été fabriqués par les ateliers Fialeix). Toutefois, aucun fragment de ce calvaire ne subsiste, et seule une croix figurant sur le plan d'intendance de Marcq (fin du règne de Louis XVI) mais ayant disparu sur le cadastre napoléonien peut sans doute attester de la véracité de l'origine du nom.

La rue du Bouscat :

Ici, c'est encore l'étymologie qui peut permettre d'expliquer l'origine du nom du lieu. En vieux français, le « bosc » signifie le bois et le suffixe masculin « -et » signifie petit, y compris en français moderne; on retrouve ce sens dans le mot « bosquet » qui est une petite étendue boisée.

Le chemin de l'enfer :

À la fin du XIXème siècle, la rue de l'enfer était l'actuelle rue de l'église ! Et la zone située devant l'édifice s'appelait place de l'église… Une polémique est alors née, du fait que pour certains enterrements, les cercueils entraient au cimetière par la rue de l'enfer quand d'autres y accédaient par la place de l'église… Il a même été sous-entendu que c'était en fonction de l'origine sociale ou de la piété affichée du défunt que l'itinéraire d'accès était déterminé. Pour couper court aux tensions, la rue de l'enfer fut rebaptisée rue de l'église et la place de l'église fut englobée dans la place de la mairie… mais on donna alors le nom de chemin de l'enfer à une toute petite sente rurale permettant de joindre la rue d'Autouillet à la rue de l'église.

La Voie Romaine :

Cette petite voie privée tire son nom de la présence de l'ancienne voie romaine allant d'Orléans (Cenabum puis Aurelianis à l'origine) à Beauvais (Caesaromagus). À Marcq, cette voie se trouvait en fait à l'emplacement de la rue de Montfort et de la rue de la plaine.

Ferme du Buc :

À l'époque médiévale, la seigneurie de Marcq comportait quatre domaines – la Tour belle (résidence seigneuriale) et les fiefs du Buc, de Pigache et de Marcilly – les deux derniers ont disparu au cours de l'histoire et le château-fort de la Tourbelle a brûlé dans un incendie à la fin du XVème ou au début du XVIème siècle. La ferme rattachée au fief du Buc a traversé les ans. Actuellement, les parties les plus anciennes de ses bâtiments remontent au début du XVIIIème siècle, et notamment l'imposante grange qui surplombe la Grande mare qui était jadis la grange dîmière, c'est-à-dire celle dans laquelle on entreposait le produit de la dîme, impôt destiné à l'Eglise, constitué de produits agricoles, dont la répartition était effectuée par l'évêque entre les prêtres, l'entretien des églises et chapelles, les pauvres et… l'évêque lui-même.

Deux Marcquois, une histoire...

Jacques et Nelly COURTOIS

C'est avec chaleur et enthousiasme que Jacques et Nelly COURTOIS nous accueillent chez eux pour une jolie rétrospective des temps forts de leur histoire.

Jacques est un Marcquois « pure souche », puisqu'il est né à Marcq, au 45 grande rue, le 4 février 1951, et qu'il n'a jamais quitté le village, cher à son cœur, où il vit toujours avec Nelly, son épouse.

Maraîchers à Marcq et travaillant sur les marchés quotidiennement, les parents de Jacques l'inscrivent au pensionnat de Montfort-l'Amaury, après qu'il eut fréquenté l'école publique de Marcq jusqu'à l'âge de 7 ans.

À 18 ans, il sort diplômé de son école d'agriculture située à Compiègne et part ensuite effectuer son service militaire au sein de l'armée de l'air.

En 1973, il rencontre Nelly qu'il épouse deux ans plus tard, avec laquelle il s'installe 1, rue du Bouscat à Marcq.

Démarre alors une aventure maraîchère sur les marchés de Versailles et de la Celle-Saint-Cloud, après avoir repris la suite du père de Nelly. Levés six jours sur sept à 3 heures du matin, ils partent ainsi travailler à l'aube avec leurs deux camions chargés de marchandises. Nelly a son étal de fruits et légumes, tandis que Jacques vend toutes sortes de pommes de terre dont il est passionné !

Ils rentrent en milieu d'après-midi, s'occupent de leurs deux enfants, David et Aurélie, jusqu'à 20h30, les déposent à nouveau chez les parents de Jacques et repartent pour une courte nuit et une journée effrénée.

Parallèlement, Jacques développe une activité de vente en gros de ses tubercules, fournissant Rungis et autres grossistes régionaux.

Nelly au marché de Versailles (1990)

« Vive la vie, vive Marcq ! »

En 1995, après 20 années passées sur les marchés, ils stoppent leur activité maraîchère.

Jacques reprend une coopérative dans l'Oise et se consacre au commerce de pommes de terre.

Nelly, quant à elle, prend sa retraite, ravie de pouvoir s'investir alors dans le club des aînés du village. Nelly ne s'arrête jamais ! Elle met son dynamisme et sa bonne volonté au service de divers événements qu'organise le club : la brocante, le marché de Noël et la fête du chien.

Jacques n'est pas moins investi puisqu'en 2001, il devient conseiller municipal aux côtés du Maire de l'époque, Pierre SOUIN, pour un mandat exceptionnel de 7 ans au cours duquel il sera en charge de la surveillance et de l'entretien des bâtiments communaux.

Épris de son village et soucieux qu'il y règne joie et bonne humeur, il organise les nouvelles activités du Comité des fêtes telles que le feu de la Saint-Jean, avec Philippe Cacheux et nombre d'autres bénévoles dévoués.

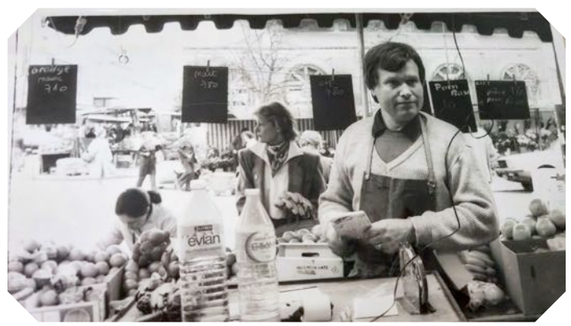

Jacky au marché de Versailles (1986)

Nelly arrosant ses salades à Marcq (1984)

Chaque année, Jacques et Nelly réunissent, pour le bonheur de tous, leurs voisins de rue autour d'un barbecue, prenant ainsi plaisir à accueillir les nouveaux arrivants et partager des moments de rire et de convivialité dont ils ont le secret.

Jacques et Nelly forment un couple attachant, dont le dynamisme et la joie de vivre sont communicatifs.

Leur devise ? « Vive la vie, vive Marcq ! »

Merci à eux pour cet échange, leur attachement à notre belle commune et leur implication.

IMPÔTS LOCAUX DES PARTICULIERS

Concernant les impôts locaux, il convient de rappeler quelques éléments, pour savoir ce qui relève de la responsabilité des communes et ce qui relève de celle de l'Etat…

Pour les particuliers, c'est la taxe foncière (foncier bâti et foncier non bâti) qui constitue l'essentiel de l'imposition locale, complétée à la marge par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe d'habitation sur les résidences principales ayant quasiment disparu. Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement en 2020 pour une mise en application progressive jusqu'à 2023 est une hérésie en terme de participation des particuliers à la vie locale : en effet, s'il est tout à fait compréhensible que les ménages locataires à faible revenu soient exemptés du paiement de cette taxe, il existe une véritable injustice dans le fait que les ménages locataires à haut revenu (et même à revenu moyen) ne participent plus du tout au financement des biens et services publics locaux alors qu'ils en bénéficient, et que ce financement ne repose désormais que sur les seuls propriétaires…

Désormais, le seul levier dont dispose les communes est celui de la taxe foncière : mais quand celle-ci augmente, il faut bien distinguer deux points avant de chercher qui est responsable : les taux des taxes locales (qui sont de la responsabilité des communes) et les bases d'imposition, qui sont de la responsabilité de l'état.

Or au cours de son intervention télévisée du 24 septembre 2023, le Président de la République a fait une réponse trompeuse à ce sujet en affirmant : « Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente, ce n'est pas le gouvernement, c'est votre commune qui le décide »
Il n'a pas manqué de fustiger les élus locaux qui selon lui étaient responsables de l'accroissement de la pression fiscale locale.

Etonnants propos de la part d'un ancien ministre de l'Economie qui maîtrise pourtant parfaitement l'ensemble des mécanismes fiscaux et budgétaires !

Si le vote des taux d'imposition relève bien des collectivités locales, la revalorisation annuelle des bases locatives est quant à elle fixée lors de l'examen du projet de loi de finances au Parlement.

En 2023, malgré la suppression de la taxe d'habitation (dont la compensation imparfaite s'est faite au détriment des départements, qui ont donc été contraints d'augmenter l'imposition qui relève de leur responsabilité),
85 % des communes n'ont pas modifié leurs taux.

Les organismes représentatifs des élus locaux n'ont pas manqué de rappeler au Président de la République que l'augmentation des bases de 7,1 % en 2023 était issue du projet de loi de finances déposé par son gouvernement et que pour les 85 % des communes qui n'ont pas modifié leurs taux d'imposition, c'était donc l'Etat qui était responsable de la forte hausse de la taxe foncière constatée en 2023.
Le ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, a essayé de voler au secours du Président en rappelant qu'« En 2016, l'Assemblée Nationale a choisi à une immense majorité d'indexer les bases foncières sur l'inflation . Il ne s'agit donc pas d'une décision du Gouvernement ».

L'argument peut sembler imparable : effectivement, depuis 2018, le coefficient d'indexation des valeurs locatives n'est plus fixé par le législateur.
Les valeurs locatives cadastrales sont désormais revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. Ces dispositions résultent de la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017.

Mais l'argumentation souffre d'un surprenant défaut de mémoire concernant les responsables politiques en place sur la période considérée.

Rendons à César ce qui appartient à César…

Emmanuel Macron était ministre de l'Economie d'août 2014 à août 2016, Bruno Le Maire occupe ce poste depuis mai 2017 et le ministre chargé des comptes publics de mai 2017 à juillet 2020 était Gérald Darmanin.

Il y a environ un an et demi, de nombreux parlementaires de tous bords ont proposé de décorréler l'évolution des bases foncières de l'inflation et de limiter la hausse en plafonnant à 3,5 % la revalorisation des valeurs locatives cadastrales.
Refus tout net du ministre des Comptes publics, Gabriel ATTAL, qui appelle, en même temps, les élus locaux « à ne pas faire exploser leurs taux de fiscalité locale »…Ce qu'ils ont fait dans une large proportion (maintien des taux 2022 pour 85% des communes).

Les collectivités locales et leurs élus ne sont, sans nul doute, pas exempts de critiques en matière de gestion budgétaire.

Pour autant, les conseils en la matière apparaissent, pour le moins inopportuns, dès lors que, contrairement à l'Etat qui présente régulièrement des budgets en déficit et qui est contraint d'emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement, les communes ont l'obligation de présenter des budgets en équilibre et ne peuvent recourir à l'emprunt que dans le cadre d'opérations d'investissements.

ET POUR MARCQ ?

Une augmentation modérée des taux a été votée pour 2024.

La dernière augmentation des taux d'imposition à Marcq (qui relève donc de la responsabilité du conseil municipal) date de 2017.

Pour 2024, ils seront augmentés très modérément :
- Pour le foncier bâti, le taux passera de 23,37 % à 24,34 %.
- Pour le foncier non-bâti, il passera de 44,41 % à 46,25 %
- Pour la taxe d'habitation (résidences secondaires), il passera de 8,42 % à 8,77 %.

Ces taux restent très en-dessous des taux moyens du département des Yvelines et des taux moyens nationaux :

	Taux Marcq 2023	Taux Marcq 2024	Taux communaux moyens Yvelines 2023	Taux communaux moyens France 2023
Taxe foncier bâti	23,37%	24,34%	31,29%	39,42%
Taxe foncier non-bâti	44,41%	46,25%	61,48%	50,82%
Taxe d'habitation	8,42%	8,77%	19,93%	24,45%

Enfin, concernant la gestion du budget communal à Marcq, il est important de signaler que notre commune a un taux d'endettement très faible (le dernier emprunt date de la mandature 2008-2014 - pour des travaux à l'église Saint-Rémi - et sera clôturé en 2027).
L'annuité de la dette représente moins de 34 € par habitant.

Ils nous ont quittés en 2023 et 2024…

Marie-France Fouilloux

Marie-France Fouilloux était une femme investie dans la transmission des savoirs : elle aimait apprendre des autres tout autant que partager ses connaissances. C'est sans doute une des raisons qui l'avait fait choisir l'enseignement : avant sa retraite, elle était professeur de sciences naturelles (on dit S.V.T. -Sciences et Vie de la Terre – maintenant). Elle s'était également consacrée à l'aide et au soutien aux plus fragiles au sein du Secours Catholique, ainsi qu'à l'aide aux devoirs auprès des enfants de la communauté des « gens du voyage » ; une femme de cœur, assurément…

Raymonde Benoist

Raymonde Benoist me laisse le souvenir d'une personne attentive aux autres, aimant son village et ses amis chez les « anciens ». Sans aucune ostentation, elle faisait preuve d'une immense culture générale ; je me rappellerai longtemps nos conversations sur l'orthographe, l'histoire de France et la géographie, mais également sur les chemins de plaine et des bois qu'elle connaissait parfaitement. Je me souviendrai aussi de sa tristesse lors du décès de Paulette Le Pillouer, qu'elle appelait sa « presque jumelle » car elles étaient nées à quelques semaines d'intervalle et aussi de sa détresse et de ses larmes quand elle avait appris la mort de sa grande amie Jeannette Valy ; c'était une grande dame.

Monique Magniant

Quelle avait été ma surprise lors d'un concert commun à Marly-le-Roi entre le chœur Aria (Paris) et le chœur de la ville de Plaisir de découvrir que Monique, qui était ma « presque voisine » à Marcq, chantait avec Aria ! Cela créa un courant de sympathie entre nous et l'occasion de parler « musique » . Monique chérissait sa belle demeure marcquoise (la grande maison avec les petits vitraux et les arcs de Sousse près du cèdre au croisement de la rue d'Autouillet et de la rue de l'église). Je crois qu'elle serait heureuse d'entendre les cris et les rires de ses petits-enfants qui y résonnent aux vacances scolaires et lors des longs weekends du printemps…

Maurice Labouise

Notre doyen, parti à plus de 100 ans, était comme Raymonde Benoist, un grand connaisseur des chemins de la commune, qu'il a arpentés jusqu'à ses 95 ans. Il lui arrivait encore à ce moment-là de rejoindre Thoiry en passant par le bois et notamment par le « carrefour du parasol » ; c'est aussi lui qui m'a raconté l'origine du nom de ce carrefour, parlant avec émotion de cet orme magnifique qui avait poussé au milieu d'une colonnade de hêtres. L'arbre a aujourd'hui disparu, mais sans doute que quelque part, dans un paradis forestier, Maurice s'assoit parfois sous les frondaisons de « l'orme parasol ».

Jean-Claude Muret

Le « Grand » - C'est vrai qu'il était grand ! Jean-Claude m'a toujours fait penser par son caractère à celui de « l'homme tranquille » interprété par John Wayne dans le film de John Ford… Taiseux, taciturne, parfois bougon et capable d'une bonne colère de temps à autre, Jean-Claude était un solitaire humaniste.

Christiane Chatron

Beaucoup de gens l'ignorent, mais avant que la maladie ne l'éloigne de la vie communale marcquoise, Christiane Chatron fut une cheville ouvrière de l'action associative de la commune, que ce soit au sein du Tennis Club de Marcq dont son mari Alain fut président, de Marcq Energym (dont elle fut elle-même présidente) ou au Mic'Marcq où sa gouaille et son entrain faisaient le bonheur de nos soirées « cabaret ». Quand son fils Franck était dans ma classe du CE2 au CM2 (de 1988 à 1991), elle fut également une maman d'élève investie et dynamique, toujours prête à donner un coup de main lors des fêtes et animations scolaires.

Félicien Valy

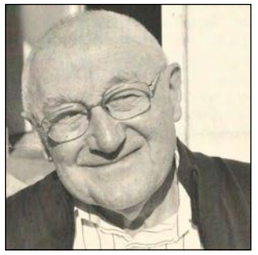

Je vais laisser la parole aux siens pour présenter Félicien, qui fut conseiller municipal à Marcq avec Michel Cacheux :
« Tu naquis le 14 août 1929 à Bubry, au carrefour des chemins du Pays de Rohan. Marie et Pierre Valy te donnèrent le prénom de la chance dérivé du latin « felix ». Tu découvris l'existence et le nom des arbres, le bonheur des mots, du dialecte, des savoirs. Jeune adulte, tu renversas des mondes : tu donnas ton cœur à Jeanne, fille de meuniers, pour la vie et pour la fête. A Guéméné-sur-Scorff, commune rivale de Bubry aux temps anciens, est né Michel votre enfant musicien. Tu as veillé continûment sur lui, puis sur ses enfants, nés de l'amour d'Elisabeth. Tu étais méditatif dans ton garage du moulin de Pont-a-Houarn creusé dans la roche du granit, et bûcheur dans ta maison du petit village de Marcq au doux voisinage. Tu as cultivé ton jardin avec la Lune, l'âme sensible protégée par ton physique d'Hercule, et les années ont passé suivant la rotation des saisons. Tu portais un mélange singulier de dignité et d'espièglerie. Jusqu'à tes quatre-vingt-quatorze ans, l'esprit et le mot juste ne t'ont jamais quitté, gravés chez celles et ceux qui t'ont rencontré. Nous te voyons sourire depuis le rivage bleu. Kenavo, Félicien ».

Jérôme Serinet

Sa sœur Fabienne m'a transmis l'hommage suivant :
Un texte trop court pour une absence interminable,
Des mots choisis au gré de notre peine
Nous tirant des larmes encore chaudes de la veille.
Ton absence est une épreuve que nous devons surmonter au quotidien,
Alors, on se raisonne, nous devons vivre avec et laisser s'écouler les jours...
Sous ta carapace se cachait un être d'une grande générosité,
Et d'une sensibilité à fleur de peau.
Un soir tu es parti, nous laissant meurtris dans un silence inhabituel...
Une vie écourtée nous laissant des souvenirs éternels …
Jérôme, tu es gravé à jamais dans nos cœurs...

En 2024, deux de mes anciens élèves sont décédés ; cela porte à huit le nombre de ces petits que j'ai eu le plaisir d'avoir en classe, que j'ai vu grandir, mais qui sont partis si tôt, trop tôt ; pour moi, mais surtout pour leurs familles, il y a quelque chose de cruel et d'injuste à ces disparitions…

Claude Moulaï

Claude en CM_1 (1990)

J'ai connu Claude en 1988, lors de ma première année en tant qu'enseignant à l'école de Marcq… Un gamin tout frisé, joyeux, qui s'émerveillait de tout. Il avait posé ses règles très tôt ; quand j'avais demandé à mes élèves ce qu'ils préféraient à l'école, Claude avait répondu « les récréations et le sport »… Claude était aussi très étourdi ; Michel Cacheux, qui m'avait précédé en tant que directeur de l'école de Marcq, m'avait briefé « Attention, en voyage scolaire, il faut avoir un œil sur Claude ; quand il était en CP, on l'a perdu dans Annecy et l'année suivante, en CE1, on l'a perdu au Château de Versailles ». Alors, lors de notre sortie au salon de l'agriculture en CE2, je l'avais à l'œil, mais soudain, plus de Claude…Le stress !!! Et puis, par la sonorisation du salon, une annonce avait retenti : « Monsieur Souin, directeur de l'école de Marcq, est attendu au commissariat du salon où l'attendent … deux de ses élèves !!! » Deux ? Et oui, Claude ne s'était pas affolé, nous ayant perdu de vue, il s'était rendu tout seul au commissariat d'accueil du salon, et en chemin, il avait pris sous son aile Thibault Tougeron, un petit de CP, qui avait faussé compagnie à la maman qui l'avait en charge. Je ne me souviens pas les avoir grondés, tant j'étais heureux de retrouver mes « petits ». Et puis les années ont passé, Claude est devenu un homme, choisissant le beau métier de cuisinier, devenant père de famille, s'investissant au comité des fêtes de Marcq avec sa fille Mélissa, avec qui il faisait une redoutable doublette lors des concours de pétanque du CFM. A sa maman Mina, à ses filles, à Emilie, je souhaite dire toute ma compassion et toute mon affection.

Nelson Moreira

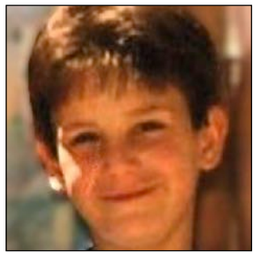

Nelson en CE_2 (1990)

Nelson est arrivé à l'école de Marcq, en 1990, inscrit par sa maman Virginia, elle aussi trop tôt disparue. Joyeux et sociable, il s'est très vite intégré au petit groupe de garçons de CE2 (Grégory, Fabien, Thibault). Il n'aimait pas trop les activités littéraires, et préférait de beaucoup les mathématiques, les sciences et le sport… Comme nous pratiquions beaucoup la « balle au but » (jeu apparenté au hand-ball), et qu'il me demandait pourquoi on ne faisait pas plutôt du football, je lui avais répondu que dans ma vie, j'avais joué à des jeux de balle avec les mains – rugby et volley-ball- et que je n'étais pas très doué avec « mes pieds »… Alors, il m'avait répondu « mais je peux t'apprendre à jouer au football, tu verras c'est très facile !!! » Lui et sa petite sœur Clarisse qu'il a ensuite accompagnée à l'école de Marcq ont été des enfants plaisants, gentils et attentionnés avec leurs camarades… Comme Claude Moulaï, Nelson avait connu l'immense bonheur et la responsabilité de devenir père de famille. A sa compagne Vanessa, à sa fille Andrea, à Domingos son papa et à Clarisse sa sœur, je souhaite également dire mon affection et mon soutien.

TRAVAUX, AUTORISATIONS D'URBANISME ATTENTION AUX TRAVAUX NON DECLARES OU NE RESPECTANT PAS LES PRESCRIPTIONS DU P.L.U.

Attention !!! Avant de faire des travaux quels qu'ils soient, renseignez-vous en mairie pour savoir s'ils nécessitent un permis de construire, une déclaration de travaux ou s'ils en sont exemptés.
En cas de non-respect de la réglementation, le chantier peut être interrompu, une amende peut être infligée et on peut même aller jusqu'à la démolition des ouvrages réalisés.

Les clôtures et portails : à Marcq, la déclaration est obligatoire, même si le terrain où sont effectués les travaux est à plus de 500 mètres de l'église Saint-Rémi ; en effet, même si vous pouvez lire sur le net qu'en règle générale, les clôtures ne nécessitent pas d'autorisation, **le conseil municipal de Marcq a pris une délibération rendant obligatoire le dépôt d'une demande pour les clôtures sur tout le territoire communal.**

Par exemple, de nombreux murs en parpaings apparents existent sur le territoire communal ; or, c'est interdit : le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) de Marcq (comme le P.O.S. -Plan d'Occupation des Sols - précédemment) est très clair sur ce sujet, *« en aucun cas les matériaux destinés à être recouverts, tels que les briques ordinaires (destinées à être enduites), parpaings, carreaux de plâtre,…, ne pourront être apparents ».*

Pour les clôtures, portails et portes, le texte ci-dessous est la copie du texte figurant dans le PLU et s'impose à tous :

Si les clôtures sont prévues, elles doivent figurer au dossier qui comporte leur dessin et leur description. - Toutes clôtures empruntant leurs motifs à une architecture étrangère à la région sont interdites. - En aucun cas, les matériaux destinés à être recouverts, tels que les briques ordinaires (destinées à être enduites), parpaings, carreaux de plâtres, …, ne pourront être apparents. - Les matériaux mis en œuvre doivent s'harmoniser avec ceux des façades de constructions et le paysage dans lequel s'insère la propriété. - De même, les ouvrages d'entrée (portails, portes, …) doivent être d'un modèle simple. - Les clôtures sur voies peuvent s'inspirer des clôtures traditionnelles, soit de murs pleins, soit de haies végétales pouvant être doublées d'une grille ou d'un grillage, soit de murs bahuts (hauteurs maximales 0,70 mètre) surmontés d'éléments à claire-voie dans les proportions 1/3 plein – 2/3 à claire-voie, le tout n'excédant pas 2 mètres de hauteur. - La hauteur maximale des clôtures est de 2 mètres en limites séparatives.

Concernant les haies, il est également précisé que *« les haies monospécifiques (composées d'une seule espèce) ne sont pas autorisées »*. En clair, une haie constituée uniquement de thuyas ou de lauriers n'est pas compatible avec le PLU. (Si elle est ancienne, pas de problème).

Huisseries, volets, fenêtres : vous souhaitez changer vos fenêtres ou un « velux », remplacer vos volets (ou même simplement les repeindre), renseignez-vous en mairie, une déclaration de travaux peut être nécessaire (si vous changez la couleur ou le matériau des huisseries par exemple).

Par ailleurs, il faut avoir à l'esprit qu'outre les prescriptions du P.L.U., une grande partie du territoire de Marcq est soumise au visa de l'A.B.F. (Architecte des Bâtiments de France), l'église Saint-Rémi étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Les prescriptions ou recommandations de l'A.B.F. s'ajoutent aux obligations imposées par le P.L.U.

Enfin, ne commandez pas votre portail, vos volets, vos matériaux de clôtures ou autres avant d'avoir la réponse à votre permis ou à votre déclaration de travaux : s'ils ne sont pas conformes, votre fournisseur ne les reprendra certainement pas et vous ne pourrez pas les utiliser.

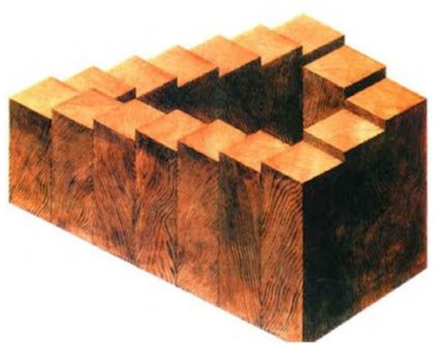

LE CLUB DE L'AGE D'OR de Saint Germain de la Grange et Marcq

Une association de Saint-Germain-de-la-Grange ouverte aux anciens de Marcq

Programme des activités à venir en 2024 - 2025

28 août 2024
Reprise des réunions hebdomadaires.

15 au 22 septembre 2024
Voyage en Aveyron

26 septembre 2024
Déjeuner dansant à Marcq

17 octobre 2024
Château de Rosa Bonheur à By-Thomery et
Les Tacots des Lacs

14 novembre 2024
Théâtre «un jour de chance» en association avec Neauphle-le-Château

19 décembre 2024
Spectacle de l'imitateur et humoriste, « Laurent Gerra » au Casino de Paris.

9 janvier 2025
Repas de début d'année à la ferme du « Bout des Prés ».

Juin 2025
Voyage aux lacs italiens.

Septembre 2025
Découverte du Cotentin.

La présidente,
Mme Annick LENORMAND

Réunions du Club à Marcq, chaque jeudi de 14h à 17h.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

- La présidente, Mme Annick LENORMAND : 06 87 11 02 66
- Mme Denise PHILIPPE-GIRAUX : 01 34 87 41 62
- Mr Jacques DELEPOULLE : 01 34 89 59 03

Comité des Fêtes de Marcq

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année a vu arriver de nouveaux membres pour renforcer notre équipe de bénévoles et pallier le départ de quelques anciens vers de nouvelles aventures.

Au mois de Janvier, le LOTO a repris sa place traditionnelle. Vous avez été nombreux à venir tenter votre chance et déguster les bonnes crêpes (salées et sucrées) de Gilles.

Nous avons reconduit la soirée pizza/théâtre qui semble avoir satisfait tous les participants, avec la pièce intitulée « le choix » présentée par la Compagnie Grain2Folie.

Quant à l'édition du vide-greniers, le lundi de Pentecôte, elle a pu se tenir sous un magnifique soleil, et a engendré à nouveau une grosse journée de travail pour notre équipe. Les frites, saucisses, merguez et autres nous ont été demandées de 10h00 jusqu'à 16h00.

Les joueurs de pétanque sont attendus le samedi 28 septembre au stade Marie Leblan pour en découdre, toujours dans une belle ambiance de joie et de camaraderie.

C'est le dimanche 1 décembre que nous clôturerons les activités de 2024 par le marché de Noël et ses habituelles moules/frites.

Le Comité des Fêtes de Marcq est toujours ouvert à de nouvelles propositions d'activités, dont il étudiera avec soin la possible réalisation.

ANIMATIONS À VENIR

Samedi 28 septembre 2024 :

Concours de pétanque au stade Marie Leblan

Dimanche 1 décembre 2024 :

Marché de Noël à la salle Michel Cacheux

Bonnes Vacances !

Photo de groupe du 24 juin 2023

RETOUR EN IMAGES

Cette année, nous commémorons un moment essentiel de notre Histoire : le 80ème anniversaire d'une nuit et d'une journée cruciales qui furent le tournant de la seconde guerre mondiale.
Ces soldats qui ont combattu main dans la main ce 6 juin 1944 avaient, quelle que soit leur origine, tous le même objectif : notre liberté face à l'adversité.

Petit rappel historique...

Alors que la guerre dure depuis des années et que la France est occupée par les armées de l'Allemagne nazie d'Hitler, la conférence de Téhéran réunissant Roosevelt, Churchill et Staline donne l'espoir d'une union contre le IIIe Reich. Une grande bataille est envisagée sur les bords de la Normandie.
A l'aube du 6 juin 1944, des milliers de jeunes soldats, issus de diverses nations, se sont élancés vers nos côtes normandes sous un ciel lourd de menaces mais empli d'espoir. Ce jour, que l'histoire retiendra comme le «Jour J», a vu se dérouler l'une des opérations militaires des plus audacieuses et des plus complexes jamais réalisées.

La décision de lancer cette opération, baptisée «Opération Overlord», a été le fruit de mois de planification minutieuse par les Alliés, qui savaient que le succès de cette entreprise dépendrait non seulement de la bravoure des soldats, mais aussi d'une coordination impeccable.

« Les sanglots longs des violons de l'automne
blessent mon cœur d'une langueur monotone »

Paul Verlaine

Ces deux vers du poème de Paul Verlaine « Chanson d'automne » sont le signal codé diffusé par la BBC, pour prévenir les résistants en France que le débarquement est imminent.

Malgré des conditions météorologiques défavorables, le commandement allié, sous la direction du Général Eisenhower, décide de lancer l'opération.

Dans les heures précédentes, des unités parachutistes ont été larguées derrière les lignes ennemies pour neutraliser les points stratégiques et préparer le terrain pour l'assaut principal sur les plages (opération Neptune).

Ces hommes, souvent très jeunes, ont opéré dans l'obscurité, risquant leur vie pour baliser le chemin de la liberté. Au lever du soleil, sous le commandement du général Montgomery, les plages de Normandie sont investies principalement par les GI Américains (Utah Beach et Omaha Beach), par les tommies britanniques (Gold Beach), par les Canadiens (Juno Beach) et par des Britanniques et les résistants français (Sword Beach).

Le déploiement logistique a été colossal : environ 5 000 navires de guerre, 11 000 avions et 156 000 soldats ont été engagés.

Malgré une résistance acharnée des forces allemandes, les alliés ont progressé, point par point, sous un déluge de feu. Omaha Beach, en particulier, a été le lieu de la détermination féroce des deux camps.

La contribution française à cet effort a été incarnée par le 1er bataillon de fusiliers marins commandé par le lieutenant de vaisseau Philippe Kieffer. Ce commando, composé en grande partie de volontaires français ayant rejoint le Général de Gaulle dès 1940, s'est illustré par sa bravoure, notamment lors de l'assaut du casino de Ouistreham, défendu avec acharnement par les soldats allemands.

Au soir du 6 juin, les Alliés ont réussi à établir une tête de pont sur la côte.

Cette brèche dans le territoire occupé par l'Allemagne nazie va permettre aux Alliés d'installer une véritable défense en faisant venir des troupes, du matériel et en construisant un pipeline sous la mer reliant la France à l'Angleterre pour acheminer le carburant.

Alors que Hitler attendait cette opération dans le Pas-de-Calais, il mobilise des troupes du front russe. Face à un ennemi affaibli, les Soviétiques ne tarderont pas à tirer avantage de la situation.

Véritable tournant de la seconde guerre mondiale, le débarquement de Normandie aura ainsi conduit les Nazis à leur perte.

Et aujourd'hui ?

Des personnes sont mortes au nom de la vie et de la liberté.

Nous leur devons la mémoire. Celle de notre reconnaissance, celle de notre cœur et celle de notre humanité. Simplement pour leur dire que leur sacrifice n'était pas vain.

Les commémorations ne sont pas des jours dédiés à l'Histoire, elles sont dédiées au présent et à l'avenir.

À l'heure où le racisme et l'antisémitisme trouvent encore des sols fertiles pour pousser et se disséminer, il est de notre devoir de transmettre le souvenir de ces évènements et d'entretenir le feu de cette mémoire auprès des jeunes générations.

Pour marquer ce 80ème anniversaire, la commune de Marcq, en collaboration avec les enseignants de l'école élémentaire, organisera fin 2024 une sortie scolaire en Normandie (visite du mémorial de Caen, cimetière américain d'Omaha Beach et plages du débarquement).

Les témoignages de celles et ceux qui ont vécu ces évènements tragiques sont de précieux outils de transmission des savoirs. Si vous souhaitez venir à la rencontre des enfants de l'école pour témoigner de cette période, n'hésitez pas à contacter la mairie.

80e ANNIVERSAIRE D-DAY & BATAILLE DE NORMANDIE

6 juin 2024 : 80ème anniversaire du Débarquement en Normandie

« Servir la patrie est une moitié du devoir, servir l'humanité est l'autre moitié. »

Victor Hugo

LA BARBACANE

Dans le cadre de la programmation hors-les-murs de la Barbacane

Bientôt à Marcq

Apéro-concert
vendredi 27 septembre
à Marcq
Avec le Djurka Transorkestra Trio

Entrée gratuite
Réservation indispensable auprès de la Barbacane

Offrant une musique parfois festive, parfois mélancolique, parfois spirituelle mais toujours teintée d'improvisation, le Djurka Transorkestra abolit les frontières entre le jazz, les musiques des Balkans, les musiques tziganes et se produit sur scène en quintet, quartet ou trio.

Le 27 septembre, à Marcq, il vous proposera de découvrir son trio dont les influences varient de Django Reinhardt à San Severino en passant par des musiques traditionnelles des Balkans ou d'Espagne.

Ce répertoire musical vous emmènera de l'Andalousie à la Bosnie avec une escale à Paris… Et vous n'aurez pas besoin d'apporter votre passeport !

AURELIEN GUYOT (violon) Après un cursus classique en conservatoire, Aurélien se dirige et apprend le jazz avec Didier Lockwood. Violoniste, compositeur et arrangeur, son talent l'amène à jouer avec beaucoup de musiciens: Rido Bayonne, Thalweg, Etienne Mbappe, Romane et Stochelo Rosenberg, Sanseverino, Charlélie Couture, Djurka TransOrkestra, The Rabeats …. son efficacité est à la hauteur de la diversité des musiques qu'il joue.

XAVIER LLAMAS(guitare) Il se consacre totalement à la musique dès l'âge de 16 ans, et se forme au jazz dans différentes écoles (CIM, American School, et ENMD d'Evry) jusqu'à l'obtention du D.E. de jazz. Guitariste, compositeur, arrangeur, il écrit et développe sa musique à travers différents projets dont il est souvent à l'origine (Xavier Llamas Trio). C'est avec le projet « la Cabale jazz » qu'il a joué avec Julien Lourau, Louis Winsberg, Pierrick Hardy, Pierre-Olivier Govin... soif de diversité musicale, il est actif avec le Djurka TransOrkestra.

ANDRÉ BONNIN (contrebasse) Il se forme à la basse et à la contrebasse (avec Christian Gentet), au jazz et à la pédagogie au CNSM de Paris, avec François Téberge et Ricardo Del Fra. Il joue autant en tant que bassiste avec des projets « groove » ou « électro » (Cachmaband, No Bluff Sound, la Cabale jazz) qu'en tant que contrebassiste pour une musique plus acoustique (Sami Daussat, Nicolas Krassik, le Royal Magestic Orchestra). Petit à petit, il compose et arrange des musiques pour le parc Asterix, et pour des spectacles nationaux (Namayca, Ti neskimo). Attiré par le son, il enregistre en studio mobile des artistes comme « DJ Nabalistique », « William Chabbey », enregistre et mixe pour le cinéma.

Dans le cadre de la programmation hors-les-murs de la Barbacane

Bientôt à Marcq

LA CONSTRUCTION DU MONDE de GEORGES APERGHIS

Vendredi 11 octobre à Marcq

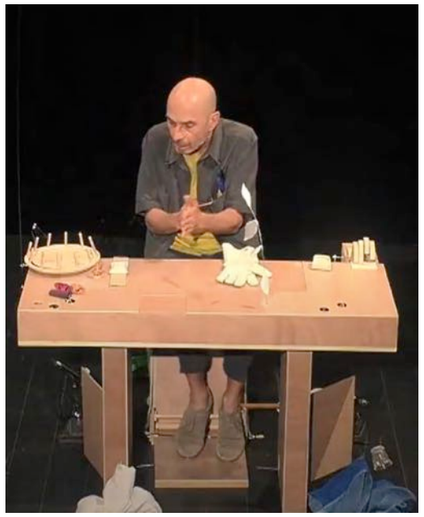

Solo pour table percussive
Durée : 40 mn
À partir de 7 ans

Faire presque tout avec presque rien. Dans cette création burlesque et mélancolique, un percussionniste-comédien ne dispose que d'une table – *mais pas n'importe laquelle* – pour exécuter l'œuvre du compositeur Georges Aperghis.

À lui de trouver tous les moyens de produire des sons… Dans ce théâtre intime et léger, les gestes quotidiens deviennent expression artistique et révèlent le sel de l'ordinaire… en toute simplicité !

Un retour aux sources pour Georges Aperghis, lui qui à partir du milieu des années 1970 développa une approche de l'écriture et de la théâtralité musicales en repartant de ses fondements : les corps, les gestes, des sonorités de prime abord anodines, la moindre syllabe…

Le percussionniste

Richard Dubelski manipule les divers mécanismes d'une table percussive, en favorisant un décalage entre le geste et le son. Il attend quelque chose, ou se laisse distraire par des détails. Tantôt expérimentateur tantôt apprenti sorcier, il créé des situations très simples souvent comiques. Il trouve divers moyens de produire des sons pour exécuter son œuvre.

La table sonore

Placée dans des espaces du quotidien, la table percussive décloisonne les lieux traditionnels de la représentation. Conçue par Nina Bonardi, la table comporte des accessoires qui ont parfois des réactions imprévisibles. Le champ d'action est limité à un seul objet dans ce théâtre musical, et pourtant un monde se crée étape par étape sous les yeux des spectateurs en petit comité.

Un théâtre de l'intime

Ce théâtre intime et léger est un retour aux sources pour Georges Aperghis, lui qui à partir du milieu des années 1970 développa une approche de l'écriture et de la théâtralité musicales en repartant de la base : les corps, les gestes, des sonorités de prime abord anodines, la moindre syllabe… Une poésie naît de la simplicité, et — pourquoi pas — d'un peu de magie, tout en ayant une dimension comique.

Le Musée d'Art Naïf de Vicq a rouvert ses portes !

L'art naïf est le fait d'autodidactes et de non-initiés. Les artistes naïfs existent depuis que l'homme dessine, peint, grave et sculpte.

Il se caractérise par une représentation figurative de sujets populaires : portraits, paysages, costumes folkloriques, animaux domestiques ou sauvages, vues urbaines et scènes de genre.

Depuis le début du siècle dernier, cet art ne cesse de s'étendre à travers le monde, et suscite un vif intérêt.

Inauguré en 1973, **le Musée d'Art Naïf de Vicq** a été créé par Max Fourny et Françoise Adnet, dans leur maison de campagne. C'est en parcourant le monde à la découverte de peintres et de sculpteurs naïfs que Max Fourny a constitué cette collection.

Le Musée, aujourd'hui sous administration de la mairie de Vicq, présente plus de 1400 œuvres de plus de 55 pays et de tous les continents.

Après avoir fermé en 2014, il a rouvert l'an dernier.
Situé dans un charmant corps de ferme du XVIIIème siècle, le musée est entouré d'un grand jardin et d'un verger. Vous pourrez y pique-niquer ou faire une halte au salon de thé.

Bonne visite !

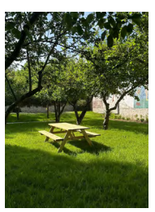

Musée International d'Art Naïf de Vicq en Île-de-France
15, rue de la Mairie
78490 VICQ

Ouvert les mercredis, samedi et dimanche de 14h à 18h
Exposition temporaire « « Bêtes et Naïfs » du 13 avril au 8 octobre 2024
Ateliers enfants / Ateliers adultes / Rencontres au jardin
Toutes les informations sont à retrouver sur le site du Musée **www.musee-vicq.fr**

La commune et quelques bénévoles entretiennent régulièrement
l'Arpent Noyé pour le plaisir de tous !
N'hésitez pas à venir faire quelques pas dans ce joli lieu
avec ou sans sécateur, pour courir, pêcher, goûter, rêver…
Et bientôt une table de pique-nique y sera installée !

Amateurs d'arts… Peinture, Sculpture, Photos…

Vous êtes invités à rejoindre un petit groupe de personnes motivées pour organiser une journée d'exposition d'œuvres variées, les vôtres, celles de vos connaissances mais aussi pour réfléchir au déroulement d'une journée spéciale à Marcq autour de la création qui aura lieu :

samedi 17 et dimanche 18 mai 2025

Artistes dans la rue
Animations d'ateliers
Présentation d'une technique
Concours
Conférence, film… Toutes les propositions sont les bienvenues…

Si vous êtes intéressé et souhaitez participer d'une manière ou d'une autre,
N'hésitez pas à nous contacter. Une première réunion se tiendra dans la semaine
du 23 au 30 septembre 2024 selon les disponibilités des candidats.

Annie Régnard : 06 88 82 42 41

Lysiane Debray : 06 73 43 95 47

Rappel des jours de collecte à MARCQ :

- collecte <u>des ordures ménagères</u> **le mardi**
(bac à couvercle vert)

- collecte <u>des emballages</u> **le mardi**
(bac à couvercle jaune avec de nouvelles procédures de tri précisées ci-après)

- collecte <u>des déchets verts</u> **le jeudi**
(bac à couvercle marron avec de nouvelles procédures de tri précisées ci-après)

<u>Il n'y a plus de sacs en papier</u>.
Uniquement un bac marron et maximun 5 fagots.
Les autres bacs prévus pour les emballages et les ordures ménagères ne devront pas être utilisés pour les déchets végétaux.

PAS DE COLLECTE LES 1ER MAI DE CHAQUE ANNEE

ATTENTION : Les collectes ont lieu l'APRES MIDI pour de nombreuses communes, soit à partir de 13h jusqu'à 23 heures environ. À Marcq la collecte a lieu le jeudi.

<u>Collecte des déchets végétaux du 1er avril au 13 décembre 2024</u>

<u>Durant l'été 1 semaine sur 2</u>

Mettez dans <u>vos bacs de déchets végétaux</u>

<u>UNIQUEMENT</u> : herbes, feuilles, brindilles.
Les fils de fer, cailloux, terre, plastiques (y compris les bioplastiques), pots de fleurs, etc... ne sont pas des déchets végétaux et ne doivent pas être déposés dans les bacs à couvercle marron.
Ces déchets peuvent endommager **le méthaniseur** qui sera utilisé pour convertir les déchets végétaux en **bio-énergie**.

Attention, les gros déchets végétaux (tailles d'arbres, d'arbustes et de haies) doivent être apportés en déchèteries.

Pour ceux qui le souhaitent, des composteurs sont disponibles au siège du SIEED. Un seul par foyer.
Pour les non-initiés, le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas ou en composteur.

Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour le jardinage.

<u>Composteurs :</u>

15 euros le bac de 800 litres *80 cm sur 80 cm sur 95 cm de hauteur*
10 euros le bac de 400 litres *70 cm sur 70 cm sur 83 cm de hauteur*
Un guide du compostage vous sera transmis lors de la mise à disposition.

<u>Les déchèteries ont pour objectif de :</u>

Permettre à la population d'évacuer ses déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement,
Supprimer la formation de dépôts sauvages, économiser les matières premières, favoriser le recyclage et la valorisation des déchets.
Les modalités d'octroi du badge d'accès sont disponibles sur le site du Sieed. www.sieed.fr

MÉRÉ :
Vendredi, Samedi et Lundi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h - Dimanche : 9h à 13h
Route de la Bardelle / Chemin rural 11 (derrière la route de la Gare de Montfort en direction de Vicq, Thoiry)

GARANCIÈRES :
Vendredi, Samedi et Mardi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h - Dimanche : 9h à 13h
29bis Rue de la gare - A côté du supermarché / siège du SIEED également

Conteneurs à verre pour les bouteilles et bocaux en verre :
Une colonne à verre est à votre disposition sur le parking du terrain de football Marie Leblan

Les déchets refusés par le SIEED

Les médicaments - à rapporter en pharmacie
L'amiante - à déposer dans un centre de classe 1
Les pneus - à déposer chez un distributeur (garage ...)
les bouteilles de gaz - reprises sur les points de vente
Les extincteurs - à déposer sur les points de vente

Les bonbonnes ou cartouches de protoxyde d'azote ne se jettent ni dans les poubelles à ordures ménagères ni dans les poubelles de tri et encore moins dans notre nature...

Ce gaz, utilisé dans l'industrie ou dans le secteur de la restauration, a progressivement fait son chemin dans les soirées étudiantes, comme gaz hilarant.

Malgré l'interdiction de vente aux mineurs , les risques sont immédiats, gelures (car c'est un gaz froid) des lèvres, du nez, des mains et des cordes vocales, perte de conscience, risque de fausse route potentiellement fatale, asphyxie, chutes, convulsion...

Mais également des risques moins immédiats : atteinte de la moelle épinière, perte de mémoire, paranoïa, trouble cardiaque, hallucinations...

De plus, le problème persiste et crée des difficultés inattendues dans les usines de traitement des déchets. Les explosions dégradent les équipements jusqu'à les rendre inutilisables et génèrent d'importants surcoûts à la charge des collectivités et par conséquent nous, les habitants....

Les bonbonnes ou cartouches de protoxyde d'azote et d'hélium doivent ainsi être apportées en déchetterie où une filière spécialisée est à même d'en assurer le bon traitement.

Vous êtes à la recherche d'un métier ou d'une idée de métier ?

Vous souhaitez vous informer sur les différents métiers, formations, diplômes ?

La Mission Locale vous propose un accompagnement avec un conseiller ainsi que plusieurs ateliers qui peuvent vous guider et vous aider dans vos recherches !

Venez travailler sur votre projet professionnel, faire un bilan de compétences, vous informer à notre espace documentation, ou encore faire un stage en entreprise ou dans un centre de formation !

Téléphone : 01.34.83.34.12

Adresse : 19, rue de Clairefontaine – 78120 Rambouillet

Transport : Train ligne N | Bus ligne A – arrêt Uzès / ligne B – arrêt Alouette

Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, jeudi : 9h30 – 12h30 / 14h – 17h
Mardi : 9h30 – 12h30 / Fermé au public le mardi après-midi
Vendredi : 9h30 – 12h30 / 14h – 16h

contact@rambouillet-mlidf.org

LEURS PERMANENCES PROCHE DE CHEZ NOUS

GARANCIÈRES : 1er lundi du mois
HOUDAN : tous les mardis matin et les jeudis toute la journée
MÉRÉ : 2ème et 4ème jeudis du mois
THOIRY : 3ème lundi du mois

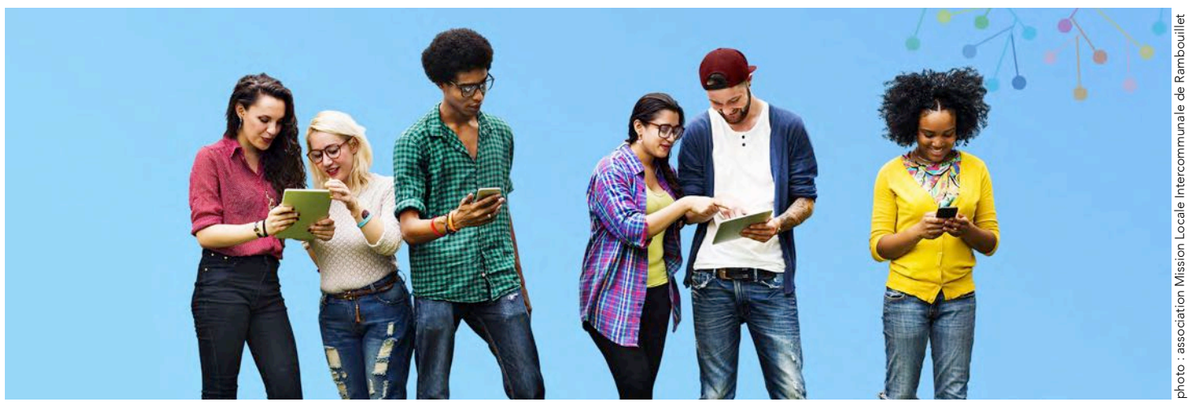

photo : association Mission Locale Intercommunale de Rambouillet

Des aliments sains produits dans le respect de l'Homme, de la Biodiversité et du rythme de la Nature

Envie de beaux légumes frais, en circuit court local et bio !

L'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP),"Les Jardins Enchantés" existe depuis la première année de la création des AMAP en Île de France en 2004 et propose une alimentation saine, certifiée bio et cultivée localement, à Villiers Saint-Frédéric et au Tremblay-sur-Mauldre.
Les Amapiens (adhérents) paient un nombre de paniers à l'année, environ un par semaine, à un prix défini à l'avance. Ainsi, les adhérents garantissent un revenu décent aux paysans.
La composition et la quantité de légumes par panier dépendent des saisons, des légumes cultivés et des aléas. Les paniers sont les mêmes pour tous les adhérents.
Pour aider au fonctionnement de l'association et pour mieux faire connaissance avec les maraichers, il est demandé aux adhérents de participer à la distribution des légumes et aux travaux des champs (désherbage, cueillette) 2 fois dans l'année.
Les légumes ne sont pas transportés, ni stockés dans des réfrigérateurs car distribués juste après leur récolte, ce qui garantit une fraicheur et une sécurité sanitaire optimales.
Les adhérents profitent aussi d'autres paniers tels que les fruits rouges, les pommes/poires, les agrumes, les oeufs et la viande Bio.

Les distributions de paniers se déroulent le mardi et le vendredi à Cressay, chemin de la Cressonnière, de 17h30 à 19h30.
Le prix du panier jusqu'à fin 2024, un panier par semaine, est de 18€.
L'adhésion à l'association de 20€ permet de faire fonctionner et d'entretenir le local de distribution, avoir une assurance pour les Amapiens lorsqu'ils aident aux champs.

Exemple de panier en juin

persil ou coriandre
oignons nouveaux
choux pointus
salades
courgettes
chou rave
carottes
blettes
radis

https://amapdesjardinsenchantes.wordpress.com/
https://amap-idf.org/index.php

ANNONCE AUX ARTISANS ET ENTREPRISES INSTALLÉS À MARCQ

Si vous êtes une entreprise ou artisan installé(e) à Marcq et que vous souhaitez que votre carte de visite soit diffusée dans notre gazette, contactez la mairie au 01 34 87 41 64.

Les enfants doivent avoir entre 3 et 12 ans.
Les extérieurs sont acceptés, mais les Marcquois sont prioritaires. Le formulaire d'inscription est mis en ligne sur le site Internet de la Mairie et diffusé via la newsletter 1 mois avant le début de la période de congés scolaires. L'inscription se fait en ligne dès la parution du formulaire d'inscription pour les Marcquois et une semaine après pour les extérieurs.

Ci-dessous les tarifs incluant le repas, le goûter et les sorties.

	Familles Marcquoises	Familles extérieures
Une journée :	**30 €**	**35 €**
Une semaine :		
Pour le 1er enfant	**130 €**	**150 €**
Pour le 2ème enfant d'une même famille*	**105 €**	**140 €**
Pour le 3ème enfant d'une même famille*	**85 €**	**115 €**

*La dégressivité du tarif à compter du 2ème enfant ne pourra être appliquée qu'à la condition que tous les enfants d'une même fratrie soient inscrits en forfait semaine.

Pour les vacances scolaires de l'année 2024/2025, le centre de loisirs sera ouvert aux dates suivantes :

Toussaint 2024 : du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre
Février 2025 : du lundi 17 février au vendredi 21 février
Printemps 2025 : du lundi 22 avril au vendredi 25 avril

www.marcq-en-yvelines.fr
Mairie de Marcq : 01 34 87 41 64

Le mercredi 26 juin, les enfants des centres de loisirs de Marcq et Villiers-le-Mahieu se sont retrouvés pour une sortie commune au camp de Frileuse à Beynes pour une journée d'initiation au golf.

Accompagnés de Carole, Mona et Soâne et de l'équipe d'animation de nos voisins Mahieutins, ils ont pu découvrir ce sport et le pratiquer sous l'oeil attentif des moniteurs.

Les enfants ont pique-niqué sur place et ont même pu faire un petit tour de voiturette !

A l'issue de cette journée, tous ne maîtrisaient pas le swing, mais tous sont repartis avec une balle de golf en souvenir !

Merci à Patrick Bourdeaux, maire de Villiers-le Mahieu, pour sa participation à l'organisation de cette journée.

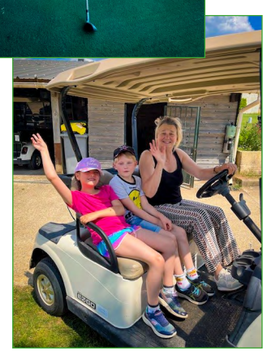
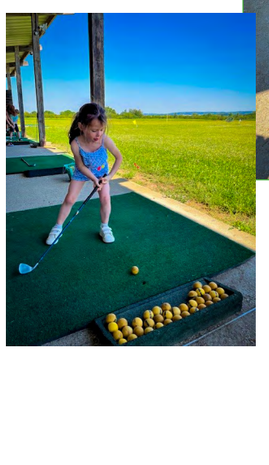

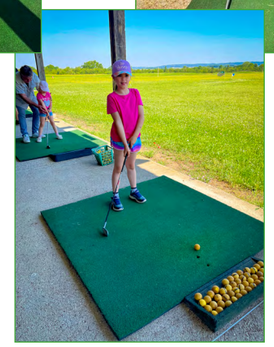

apme médiation

L'APME Médiation a le plaisir de vous informer de l'ouverture d'une permanence de médiation familiale à Maule. Les personnes confrontées à des situations familiales complexes et douloureuses peuvent nous contacter :

- Dans le cadre d'une séparation, d'un divorce,
- En cas de conflit ou rupture de lien entre les membres d'une même famille (parents, adolescents, grands-parents, frères et sœurs),
- Si elles sont aux prises avec des sujets divers tels que la perte d'autonomie d'un parent âgé, d'un proche en situation de handicap ou d'une succession compliquée...

La médiation permet non seulement d'apaiser les conflits et de sortir d'une impasse mais aussi d'expérimenter une nouvelle manière de fonctionner ensemble. Elle peut aboutir à la construction d'accords durables qui peuvent aussi faire l'objet d'une homologation judiciaire.

Une permanence tenue par l'APME Médiation vous accueille sur rendez-vous deux mardis par mois de 13h30 à 17h30 au Pôle de proximité de Maule, 1 place Henri Dunant, 78580 Maule
Vous pouvez prendre un rendez-vous d'information en appelant l'APME Médiation au 01.30.21.75.55.

Décès de Laurent RICHARD, maire de Maule, vice-président du conseil départemental des Yvelines.

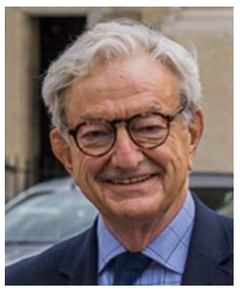

Le 28 mai 2024 est décédé à 69 ans Laurent Richard ; il était Maire de Maule, conseiller départemental pour notre canton (Aubergenville-Montfort) en binôme avec Pauline Winocour-Lefèvre et vice-président en charge de la santé au conseil départemental des Yvelines.

C'était un homme de terrain, ouvert et chaleureux, toujours à l'écoute des élus locaux et qui soutenait activement les projets des communes. Pour Marcq, en tant que président du Syndicat d'Energie des Yvelines, c'est grâce à son appui que nous avons pu boucler l'enfouissement des réseaux aériens (électricité basse tension, télécom, éclairage public) et devenir le 1er village de moins de 1000 habitants des Yvelines à 100 % d'enfouissement sur le domaine public.
Il sera remplacé comme conseiller départemental par son suppléant Raphaël Nivoit, maire de Gambais, et par ailleurs journaliste et réalisateur de la matinale de RTL.

INFOS TRANSPORTS

Bienvenue sur le territoire de Centre et Sud Yvelines

Dès le 1er janvier 2024, retrouvez l'actualité de vos lignes du territoire Centre et Sud Yvelines sur votre page d'actu locale sur le site Île-de-France Mobilités

Vos contacts changent mais vos lignes restent !

Pour suivre l'actualité et rester informé
sur vos lignes du territoire Centre et Sud Yvelines :

www. iledefrance-mobilites.fr

ÎledeFrance mobilités

Quelles sont les lignes concernées ?

Toutes les anciennes lignes de Transdev Rambouillet
Les lignes 2, 9, 13, 17, 21, 22, 31, 35, 38, 40, 41, 45, 48, 51, 55, 60, 61, 65, 67 et 67D de Transdev Houdan
Les lignes 1, 2, 23 et 27 de Transdev CSO
Les lignes 14, 17S, 28, 38, 41, 170, 171, 172, 511 et 512 de Transdev Ecquevilly
La ligne N145 de Keolis
La ligne 403 de Francilité Saint Quentin
Les lignes 36-15, 39-02, 39-07 (A-B-C-D), 39-10, 39-13, 39-17, 39-18, 39-27, 39-28 (A-B-C-D-E-F), 39-35 (A-B), 39-36, 39-38, 39-003, 39-29 (1-2-3-4), 39-30 (A-B-C-D), 39-31, 39-103, 39-203, 39-303, 39-403 et la NAV BEL AIR de SAVAC
Les lignes B, FA, M, P, Q, V, 5, 7, 12, 14 et 19 de Hourtoule

Liste des Communautés de Communes et d'Agglomération desservies :

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Communauté de Communes Gally Mauldre, Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse, Communauté de Communes du Pays Houdanais, Communauté de Communes du Pays de Limours, Communauté d'Agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines, Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

TAD : Transport à la demande

Une campagne d'information va être remise en place pour mieux faire connaître ce dispositif qui permet de mettre en liaison les communes de notre territoire avec un certain nombre de «pôles» (gares, piscine,...) le réseau a été élargi à toutes les communes de Coeur d'Yvelines. On peut désormais se rendre à Thoiry, à la gare de Méré-Montfort ou à celle de Villiers-Saint-Frédéric. Marcq compte désormais 3 points de dépose ou de prise en charge (Puits Perdu, Jean Barbé-mairie et carrefour de Montfort).
Il fonctionne en journée du lundi au vendredi de 9h00 à 15h30 et le samedi de 9h00 à 19h. Le pass Navigo permet d'utiliser le service, mais on peut aussi régler à la course.

Transport À la Demande | ÎledeFrance mobilités

Les réservations peuvent se faire de 3 manières jusqu'à la dernière minute :

Appel téléphonique :	09 70 80 96 63 du lundi au vendredi 9h-18h
Appli portable :	TAD Île-de-France Mobilités 7 j sur 7 et 24 h sur 24
Site web :	https://tad.idfmobilites.fr/ 7 j sur 7 et 24 h sur 24

Une confirmation est reçue par notification ou sms, puis 30 minutes avant le départ, une alerte est transmise sur le portable avec le numéro et le nom de l'arrêt et l'heure d'arrivée du véhicule... Avec l'appli portable, il est possible de suivre en temps réel le véhicule de transport.

55 ORGERUS → VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC

		Du lundi au vendredi			
		LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		3	3	3	3
ORGERUS	Gare d'Orgerus Béhoust	05:30	07:00	08:10	18:20
	Pré de la Jument	05:32	07:02	08:12	18:22
	Allée du Gué	05:33	07:03	08:13	18:23
	Mairie	05:35	07:05	08:15	18:25
FLEXANVILLE	Eglise	05:37	07:07	08:17	18:27
	Tessé	05:39	07:09	08:19	18:29
	Ferranville	05:40	07:10	08:20	18:30
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	05:44	07:14	08:24	18:34
THOIRY	Porte Saint-Nicolas	05:47	07:17	08:27	18:37
	Mairie	05:48	07:18	08:28	18:38
	Rue de Maule	05:50	07:20	08:30	18:40
MARCQ	Puits Perdu - Rue des Champs	05:52	07:22	08:32	18:42
	Jean Barbé (Mairie)	05:53	07:23	08:33	18:43
	Carrefour de Montfort	05:54	07:24	08:34	18:44
BEYNES	La Couperie	05:56	07:26	08:36	18:46
	Gare de Beynes	06:02	07:32	08:42	18:52
	Fleubert	06:05	07:35	08:45	18:55
	Moque-Panier	06:07	07:37	08:47	18:57
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Gare Villiers-Neauphle-Pontchartrain	06:13	07:43	08:53	19:03

55 VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC → ORGERUS

		Du lundi au vendredi			
		LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		3	3	3	3
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Gare Villiers-Neauphle-Pontchartrain	06:15	17:40	18:40	19:07
BEYNES	Moque-Panier	06:21	17:41	18:41	19:08
	Fleubert	06:23	17:43	18:43	19:10
	Gare de Beynes	06:26	17:46	18:46	19:13
	La Couperie	06:32	17:52	18:52	19:19
MARCQ	Carrefour de Montfort	06:34	17:54	18:54	19:21
	Jean Barbé (Mairie)	06:35	17:55	18:55	19:22
	Puits Perdu - Rue des Champs	06:36	17:56	18:56	19:23
THOIRY	Rue de Maule	06:38	17:58	18:58	19:25
	Mairie	06:40	18:00	19:00	19:27
	Porte Saint-Nicolas	06:41	18:01	19:01	19:28
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	06:44	18:04	19:04	19:31
FLEXANVILLE	Ferranville	06:48	18:08	19:08	19:35
	Tessé	06:49	18:09	19:09	19:36
	Eglise	06:51	18:11	19:11	19:38
ORGERUS	Mairie	06:53	18:13	19:13	19:40
	Allée du Gué	06:55	18:15	19:15	19:42
	Pré de la Jument	06:56	18:16	19:16	19:43
	Gare d'Orgerus Béhoust	06:58	18:18	19:18	19:45

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

Jours de fonctionnement et renvois

1 ..... Circule uniquement en période scolaire (voir calendrier)
LMJV ..... Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
L à V ..... Lundi à Vendredi
Me ..... Mercredi

31 GOUPILLIÈRES → BEYNES

		Du lundi au vendredi	
		LàV	LàV
Renvois		1	1
GOUPILLIÈRES	Carrefour de Jumeauville	07:10	08:10
	Eglise	07:11	08:11
	Vallée Penaut	07:12	08:12
THOIRY	Villarceaux	07:14	08:14
	Les Vignettes	07:16	08:16
MARCQ	Puit Perdu-Rue des Champs	07:18	08:18
	Rue d'Autouillet	07:19	08:19
	Jean Barbé (Mairie)	07:20	08:20
	Carrefour de Montfort	07:21	08:21
BEYNES	La Couperie	07:23	08:23
	Mairie	07:32	08:32
	Gare de Beynes	07:33	08:33
	Renouveau	07:37	08:37
	Collège François Rabelais	07:45	08:45

31 BEYNES → GOUPILLIÈRES

		Du lundi au vendredi		
		Me	LMJV	LMJV
Renvois		1	1	1
BEYNES	Collège François Rabelais	12:10	15:35	16:30
	Renouveau	12:14	15:39	16:34
	Mairie	12:18	15:43	16:38
	Gare de Beynes	12:19	15:44	16:39
	La Couperie	12:24	15:49	16:44
MARCQ	Carrefour de Montfort	12:26	15:51	16:46
	Jean Barbé (Mairie)	12:27	15:52	16:47
	Rue d'Autouillet	12:28	15:53	16:48
	Puit Perdu-Rue des Champs	12:29	15:54	16:49
THOIRY	Les Vignettes	12:32	15:57	16:52
	Villarceaux	12:34	15:59	16:54
GOUPILLIÈRES	Carrefour de Jumeauville	12:36	16:01	16:56
	Eglise	12:37	16:02	16:57
	Vallée Penaut	12:38	16:03	16:58

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

40 VILLIERS-LE-MAHIEU/MÉRÉ → JOUARS PONTCHARTRAIN/VILLIERS ST-FRÉDÉRIC

		Du lundi au vendredi		
		LàV	LàV	LàV
Renvois		1	1	1
VILLIERS-LE-MAHIEU	Boulaincourt	06:55	-	-
	Croix Rouge	06:56	-	-
	Mairie	06:58	-	-
THOIRY	Porte St-Nicolas	07:00	-	-
	Mairie	07:01	-	-
	Rue de Maule	07:02	-	-
MARCQ	Puit Perdu- Rue des Champs	07:05	-	-
	Rue d'Autouillet	07:06	-	-
	Jean Barbé (Mairie)	07:07	-	-
	Carrefour de Montfort	07:08	-	-
AUTOUILLET	Lavoir	07:13	-	-
AUTEUIL-LE-ROI	Rue des Vignes	07:14	-	-
	Centre-Village	07:16	-	-
	Rond Point	07:17	-	-
VICQ	La Bardelle	07:20	-	-
MÉRÉ	Gare de Montfort l'Amaury Méré	07:23	07:55	08:33
VICQ	La Bardelle	07:25	07:57	08:35
	Croix Ferron	07:26	07:58	08:36
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Pierre Percée	07:30	08:02	08:40
	Cressay	07:33	08:05	08:43
VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC	Lycée Viollet le Duc	07:40	08:12	08:50
JOUARS PONTCHARTRAIN	Collège St Simon	-	08:18	08:56

40 JOUARS PONTCHARTRAIN/VILLIERS ST-FRÉDÉRIC → VILLIERS-LE-MAHIEU/MÉRÉ

		Du lundi au vendredi			
		Me	LMJV	LMJV	LàV
Renvois		1	1	1	1
JOUARS PONTCHARTRAIN	Collège St Simon	12:35	16:00	17:05	-
VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC	Lycée Viollet le Duc	12:40	16:15	17:15	18:15
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Cressay	12:45	16:20	17:20	-
	Pierre Percée	12:48	16:23	17:23	18:17
VICQ	Croix Ferron	12:51	16:26	17:26	-
	La Bardelle	12:53	16:28	17:28	-
MÉRÉ	Gare de Montfort l'Amaury Méré	12:55	16:30	17:30	-
SAULX-MARCHAIS	Centre	-	-	-	18:22
AUTEUIL-LE-ROI	Rond Point	-	-	17:37	18:25
	Centre-Village	-	-	-	18:26
	Rue des Vignes	-	-	-	18:27
AUTOUILLET	Lavoir	-	-	-	18:28
MARCQ	Carrefour de Montfort	-	-	17:41	18:32
	Jean Barbé (Mairie)	-	-	17:42	18:33
	Rue d'Autouillet	-	-	17:44	18:34
	Puit Perdu- Rue des Champs	-	-	17:45	18:35
THOIRY	Rue de Maule	-	-	-	18:38
	Mairie	-	-	-	18:40
	Porte St-Nicolas	-	-	-	18:41
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	-	-	-	18:45
	Boulaincourt	-	-	-	18:47
	Croix Rouge	-	-	-	18:49

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

45 MONTFORT-L'AMAURY → ARNOUVILLE-LES-MANTES

		Du lundi au vendredi							
		Me	Me	Me	LMJV	Me	LMJV	LMJV	Me
Renvois		1	1	1	1	1	1	1	1
MONTFORT-L'AMAURY	Collège Maurice Ravel	11:38	-	12:38	16:08	-	17:08	-	-
	Collège Notre Dame du Bel Air	|	12:13	-	-	-	-	17:10	-
	Guinande	11:41	-	12:41	16:11	-	17:11	-	-
MÉRÉ	Saint Roch	11:42	-	12:42	16:12	-	17:12	-	-
	Poirier d'Encre	11:43	-	12:43	16:13	-	17:13	-	-
	Mairie	11:44	-	12:44	16:14	-	17:14	-	-
	Parc Boulogne	11:46	-	12:46	16:16	-	17:16	-	-
	Gare de Montfort l'Amaury Méré	11:49	12:20	12:49	16:19	-	17:19	17:17	-
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Lycée Jean Monnet	-	12:40	-	16:40	16:40	-	17:40	17:40
MÉRÉ	Gare de Montfort l'Amaury Méré	-	12:45	-	16:45	16:45	-	17:45	17:45
VICQ	La Bardelle	11:52	12:47	12:52	16:47	16:47	17:22	17:47	17:47
	Croix Ferron	11:54	12:49	12:54	16:49	16:49	17:24	17:49	17:49
SAULX-MARCHAIS	Basse Pissotte	11:56	12:51	12:56	16:51	16:51	17:26	17:51	17:51
	Centre	11:59	12:54	12:59	16:54	16:54	17:29	17:54	17:54
	La Coudraie	12:00	12:55	13:00	16:55	16:55	17:30	17:55	17:55
MARCQ	Carrefour de Montfort	12:03	12:58	13:03	16:58	16:58	17:33	17:58	17:58
	Jean Barbé (Mairie)	12:04	12:59	13:04	16:59	16:59	17:34	17:59	17:59
	Rue d'Autouillet	12:05	13:00	13:05	17:00	17:00	17:35	18:00	18:00
	Puit Perdu - Rue des Champs	12:06	13:01	13:06	17:01	17:01	17:36	18:01	18:01
ANDELU	La Mare	12:10	13:05	13:10	17:05	17:05	17:40	18:05	18:05
THOIRY	Les Vignettes	12:13	13:08	13:13	17:08	17:08	17:43	18:08	18:08
	Villarceaux	12:16	13:11	13:16	17:11	17:11	17:46	18:11	18:11
GOUPILLIÈRES	Carrefour de Jumeauville	12:19	13:14	13:19	17:14	17:14	17:49	18:14	18:14
	Eglise	12:20	13:15	13:20	17:15	17:15	17:50	18:15	18:15
	Vallée Penaut	12:21	13:16	13:21	17:16	17:16	17:51	18:16	18:16
HARGEVILLE	Centre	12:26	13:21	13:26	17:21	17:21	17:56	18:21	18:21
ARNOUVILLE-LES-MANTES	St Léonard	12:31	13:26	13:31	17:26	17:26	18:01	18:26	18:26

45 ARNOUVILLE-LES-MANTES → MONTFORT-L'AMAURY

		Du lundi au vendredi		
		LàV	LàV	LàV
Renvois		1	1	1
ARNOUVILLE-LES-MANTES	St Léonard	07:05	07:56	08:15
HARGEVILLE	Centre	07:09	08:00	08:19
GOUPILLIÈRES	Carrefour de Jumeauville	07:11	08:02	08:21
	Eglise	07:12	08:03	08:22
	Vallée Penaut	07:13	08:04	08:23
THOIRY	Villarceaux	07:16	08:07	08:26
	Les Vignettes	07:18	08:09	08:28
ANDELU	La Mare	07:22	08:13	08:32
MARCQ	Puit Perdu - Rue des Champs	07:24	08:15	08:34
	Rue d'Autouillet	07:25	08:16	08:35
	Jean Barbé (Mairie)	07:26	08:17	08:36
	Carrefour de Montfort	07:27	08:18	08:37
SAULX-MARCHAIS	Centre	07:33	08:23	08:43
	Basse Pissotte	07:34	08:24	08:44
VICQ	Croix Ferron	07:37	08:27	08:47
	La Bardelle	07:40	08:30	08:50
MÉRÉ	Gare de Montfort l'Amaury Méré	07:45	08:35	08:55
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Lycée Jean Monnet	07:49	-	-
MÉRÉ	Parc Boulogne	07:58	-	08:58
	Mairie	07:59	-	08:59
	Poirier d'Encre	08:00	-	09:00
	Saint Roch	08:01	-	09:01
	Guinande	08:02	-	09:02
MONTFORT-L'AMAURY	Collège Notre Dame du Bel Air	-	08:45	-
	Collège Maurice Ravel	08:08	-	09:08

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

LES VŒUX DU MAIRE 2024

Alix DOPIERRE : Diplôme de l'IPAG Business School, formation supérieure au management.

Frédérique LAJOUX : Médaille d'Or (35 ans) Cheffe de projet chez ATOS France – Bezons.

Manon RUEL : Diplôme d'État d'Éducatrice Spécialisée, grade de licence

Antony GUERN : Médaille de Vermeil (30 ans) Chef de projet chez RENAULT SAS – Boulogne-Billancourt.

Clément ROBERT : Baccalauréat Scientifique avec mention très bien et félicitations du Jury.

Merci à Mona, Dolorès et Stéphanie pour l'organisation de ces voeux.